



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION 3 juillet 2006

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 juin 2006 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,
Mme Nelly RIMBERT, Mrs Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Patrick PICARD et Jacky JOANNIS, Adjoints.
Mmes et Mrs, Anne-Marie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Annie PETIT, Daniel CRENE, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylvaine SAMOUR, Gilles CARRE, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Absents : Mrs Jean-Marie DUGNY, Henri SILVAN excusés et représentés Mmes Yvette SALA Marie LEGENDRE excusées et Mme Isabelle MAOUNY

Secrétaire : Mme Martine BLANVILLAIN

INSTITUTION D'UNE TAXE SUR LES DECHETS STOCKES

L'article 90 de la loi de finances initiale 2006 (art L. 2333-92 à L. 2333-93 du CGCT) permet aux communes d'établir une taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés ou un incinérateur de déchets ménagers installé sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2006 et utilisé non exclusivement pour les déchets produits par l'exploitant. Le conseil fixe librement dans la limite de 3 € la tonne entrant dans l'exploitation. La taxe, établie et recouvrée par l'administration communale, est due par l'exploitant sur la base d'une déclaration annuelle souscrite avant le 10 avril de l'année précédente.

DECLASSEMENT

La SCI du Pré de l'Eglise souhaite acquérir une partie du terrain communal cadastré AD 437 pour agrandir le parking de leurs magasins. Cette surface de terrain en herbe ne présente pas beaucoup d'utilité pour la commune elle est traversée dans son sous sol de réseaux la rendant inconstructible. Le conseil *émet* un avis favorable et *accepte* son déclassement et son aliénation, désigne le cabinet Géomexpert pour établir les documents d'arpentage, *sollicite* l'autorisation de mise à l'enquête publique, *autorise* le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant y compris l'acte de vente, qui mentionnera les servitudes, devant Maître Chantier, fixe le prix de vente à 40 €HT le m² et *sollicite* l'avis du service du Domaine.

ADMISSION EN NON VALEUR

La Trésorerie nous informe que Monsieur Kwabéna AMPONSA, restait redevable de la somme de 20,00 euros sur une location de salle du 19 avril 2003. Monsieur AMPONSA a réglé en plusieurs versements 140 des 160 euros qu'il devait.

Le Conseil Municipal *décide* l'admission en non-valeur de la somme de 20,00 euros.

CONVENTION DE REMBOURSEMENT

Suite au jugement du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre du 06 juin 2006, Monsieur OULDEMMOU demeurant à AUXERRE a été condamné à payer à la commune de Monéteau la somme de 2 357,95 € au titre de dommage et intérêts pour la dégradation d'un lampadaire.

Ne pouvant matériellement régler ce montant en une seule fois, Monsieur OULDEMMOU s'engage à rembourser le montant estimé en 23 versements de 98,25 € et un versement de 98,20 €

Le conseil municipal *accepte* ces modalités de remboursement, *autorise* le Maire à passer et signer une convention, *commet* le receveur municipal pour réclamer les versements.

LOCATION DU LOGEMENT – 7 RUE D'AUXERRE

Le logement 7 rue d'Auxerre sera libéré le 31 juillet 2006 par Madame PAROUTAUD. Monsieur Fabien PRIGNOT, agent de police municipale nouvellement nommé, souhaite bénéficier dudit logement à compter du 1^{er} août 2006.

Le conseil *fixe* le loyer à 288,44 € par mois, *base* la révision du montant du loyer annuellement au 1^{er} août sur la valeur de l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année 2005, soit l'indice 103,78 €, *commet* le receveur pour encaisser lesdits loyers.

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Réuni le 28 juin 2006, les membres ont émis un avis favorable à la mise en place du Compte Epargne Temps (C.T.P.) à compter du 1^{er} janvier 2007, sur le règlement d'attribution des titres repas et la transformation d'emplois dans la filière technique (suppression du poste agent technique et création d'un emploi d'agent des S T). Le conseil *entérine* ces propositions et *retient* la Société des Chèques déjeuner pour la fourniture des tickets.

EX-CIGA – RESERVATION ET VENTE DU LOT 7

Le Conseil est informé de la demande d'acquisition par Mutualité Française Côte d'Or – Yonne, siège social 8 et 16 boulevard de Sévigné BP 649, 21017 DIJON Cedex, ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, du lot 7, d'une surface de 2 003 m², pour la création d'une crèche multi accueil (interentreprises/commune).

L'avis du Domaine est de 35 000,00 euros. La participation aux voies et réseaux s'élève à 3 447,82 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *fixe* le prix de vente de l'immeuble à 35 000,00 euros, *fixe* la participation aux voies et réseaux à 3 447,82 euros, *autorise* le Maire à signer la réservation et la vente qui devra être ratifiée dans un délai de six mois, devant Maître Chantier, Notaire à APPOIGNY (89380), 5, rue du Professeur Mocquot, qui sera accompagnée d'un versement de 3 500,00 euros représentant 10 % de la vente, *décide* du remboursement des arrhes versées par M. FOHR.

MACHERIN – PROLONGATION PROMESSE DE VENTE SETIM 2^{ème} TRANCHE

Par délibération du 15 novembre 2004, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer une promesse de vente avec la SAS SETIM dont le siège social est à MANTES LA VILLE, afin d'y implanter des commerces de détail sur la parcelle cadastrée BD 442.

Le dossier d'aménagement de la moitié de la surface déposé par la Société a été rejeté en Commission Départementale et Nationale d'Équipement Commercial. Un nouveau dossier sera déposé. En conséquence, elle sollicite une prolongation de sa promesse de vente jusqu'au 31 décembre 2008 avec possibilité de déposer plusieurs dossiers en CDEC ou CNEC si nécessaires.

Le conseil *autorise* le maire à signer l'avenant à la promesse de vente, signée le 14 mars 2005 devant Maître H. CHANTIER, notaire à Appoigny, prorogeant jusqu'au 31 mars 2008 la dite promesse.

INFORMATIONS : Le magasin est presque terminé, la construction du restaurant est commencée, le permis de construire du nouveau bowling est déposé, la signature de l'acte de vente pour la société ALABEURTHE est fixée demain après midi, et BATIGRO doit déposer son projet d'extension avant la fin de la semaine.

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Le 26 juillet 2006, le cabinet TEST Ingénierie a présenté l'étude de schéma directeur d'assainissement répertoriant les secteurs en non collectifs et préconisant les solutions possibles compte tenu de l'éloignement et de la nature des sols. Un tableau de synthèse avec estimation permettra de prendre position sur le choix de l'assainissement « collectif » ou « non collectif » après comparaison des coûts tant en investissement qu'en fonctionnement.

INFORMATIONS : - L'association de pêche par courrier nous informait de rejet non conforme dans le rû de Sinotte. Lors de la visite sur place une solution provisoire a été trouvée avec la mise en place de 30 m de tuyaux.

- Le projet d'agrandissement du Petit Pien s'étudie avec une amélioration de l'assainissement non collectif actuel, sans opposition en attendant la mise en place du réseau collectif.

- Deux délégués communaux sont à désigner à la Commission consultative du SIETEUA ; titulaire : M. PICARD, suppléant : M. BIDEAU.

ASSAINISSEMENT PLUVIAL – AVENUE DE LA SEIGLEE

Le Dossier de Consultation des Entreprises établi par les Services de la Direction Départementale de l'Équipement pour l'exécution du réseau d'assainissement pluvial avenue de la Seiglée, fait apparaître une estimation prévisionnelle hors taxe inférieure au seuil des 90 000 €

Le Conseil Municipal **accepte** le projet présenté, **rappelle** que des crédits sont inscrits au budget 2006 et **autorise** le maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier.

COMPLEXE CULTUREL

Les deux jours d'interviews se sont déroulés les 21 et 27 juin, le comité de pilotage suivi des ateliers le 27 juin, étaient conviés tous les présidents d'associations, des traiteurs, des représentants de l'ADDIM et Yonne en scène. Le Cabinet Culture Partagée a fait une approche très différente du projet à travers des questionnaires, leur permettant de mieux appréhender et définir le but recherché dans cette réalisation. La synthèse sera transmise à tous pour avis et observations avant rédaction du programme.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Une révision des honoraires très importante est demandée par le cabinet de maîtrise d'œuvre.

La dernière visite de réalisation de chantier en enrobés de couleurs a été très décevante, mauvaise réalisation. Le choix est à faire entre enrobés et béton en prenant en compte le calpinage, éviter les matériaux de résistance différente. Une préférence est donnée au béton, temps de séchage à respecter impérativement ; réalisation possible par demi chaussée ; descriptif très exigeant du cahier des charges sur une base béton avec une variante en enrobés.

AMENAGEMENT DU PREAU

Le cabinet d'architecte J.P. MEGIES, nous a fait parvenir le dossier d'aménagement du préau du parc Colbert en garage et locaux de rangements.

L'estimation s'élève à 28 750 €HT.

Le conseil **accepte** le projet présenté, **sollicite** le Président du Conseil Général pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé, **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget 2006.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil ne préempte pas sur les dossiers présentés.

- l'importance de ce mouvement de population a des répercussions sur les effectifs scolaires, beaucoup plus d'enfants que prévus, plus d'inscrits que l'an dernier avec une classe en moins à la Commanderie.

INFORMATIONS DIVERSES

Ex-CIGA : - Le ministre du Budget examine notre demande d'exonérations des intérêts moratoires sur l'achat de l'ex-CIGA.

- Le projet 2^{ème} chance est en bonne voie – la commune apporte le terrain, le conseil général la viabilisation.

Valorisation des boues : copie du rapport du programme 2006 d'épandage des boues est déposée en mairie – les analyses sont satisfaisantes – les boues sont étendues sur 174 ha représentant 32 parcelles et 5 agriculteurs.

Fêtes du 13 juillet : retraite aux flambeaux - 9 h 30 distribution des lampions au Foyer Saint Cyr – suivie aux peupliers d'une prestation de la fanfare de l'AJA et d'un vin d'honneur.

Distribution du magazine : fin de semaine - pas d'absent –

Centre de Stockage des Déchets Ultimes : la SITA va déposer une demande d'extension du site et met en place dès à présent 3 groupes de travail. Le 1^{er} groupe sur la thématique « odeurs » est fixé le 11 juillet 2006 à 18 h au Foyer rural de Sougères. Les 2 groupes suivants auront pour thèmes « l'environnement » et « la valorisation du biogaz ».

Messieurs IMBERT et MOREL sont désignés par le conseil pour le suivi du dossier.

Commission Locale d'informations et de surveillance de la station d'enrobés : fonctionnement correct – pas de nuisances – installation très performante et moderne

Maison médicale : le prix du terrain OPAC est jugé trop élevé par le corps médical 65 €/m² - pas de participation possible de la commune sur l'investissement – voir si possibilité de diviser le terrain en deux et réaliser deux logements sur l'un des terrains.

Prochain Conseil :

lundi 4 septembre 2006 à 20 h 15 à SOUGERES SUR SINOTTE
